

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 030-24300650-20250925-2025_09_156-DE

Berger
Levrault



Rapport annuel

Du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

Année 2024



Notre site internet
<https://www.terredecamargue.fr/>



Rapport annuel 2024

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

établi conformément
aux articles D2224-1 et
suivant du Code Général
des Collectivités Territo-
riales relatifs
au rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



Olivier Pénin
Vice-Président
délégué
au développement
durable et à la
gestion des déchets

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement par valorisation, tri ou élimination, missions confiées quant à elles au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ce rapport annuel 2024 sur la gestion des déchets présente la synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte des déchets. Encore et toujours, il me paraît essentiel de garder à l'esprit l'objectif de ce document qui doit demeurer un outil d'information à l'attention des usagers du service et donc être complet et accessible. Il permet à chacun de constater l'évolution de l'exercice de la compétence et de confronter les résultats locaux aux tendances nationales et aux obligations réglementaires.

Cette année 2024, dans le prolongement de l'année précédente, le dynamisme développé par le syndicat de traitement totalement bénéfique pour notre service, la réorganisation du service dans le projet d'une nouvelle implantation géographique plus fonctionnelle, conforte nos ambitions.

Toutes nos actions convergent vers une réduction à termes des tonnages incinérés.

Les indicateurs de fonctionnement du service sont positifs et ont permis de maîtriser et adapter le niveau de facturation, tout en maintenant des investissements importants.

Sommaire

1	Les faits marquants 2024	4
2	Les indicateurs techniques	6
	La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	8
	Les performances de tri sélectif	10
	Les déchets des professionnels	11
	La collecte en déchèteries	12
	La plate-forme de compostage	14
	Le quai de transfert	14
3	Le traitement	15
4	Les modalités d'exploitation du service	19
	Des femmes et des hommes au service d'un territoire.....	20
	Un équilibre entre régie et prestations de service	20
	Les actions de prévention et de sensibilisation	21
5	Les indicateurs financiers	24
	Principales prestations rémunérées annuellement	25
	Bilan financier	26
6	Les indicateurs de suivi	28
7	Les partenaires	31

CHIFFRES CLÉS 2024

Collecte
de déchets ménagers
(ordures ménagères et assi-
milés, encombrants et dé-
chèteries) :
25 889 tonnes
soit 616,94 kg / habitant.
(basé sur la population DGF)

Déchets recyclables
(emballages, verre, papier) :
61,81 kg / habitant

Verre ménager :
35,77 kg / habitant

Erreurs de tri :
6,23 kg / habitant

Collecte en déchèteries:
300 kg / habitant



1 Les faits marquants 2024

Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'inscrit dans une démarche obligatoire, visant à réduire la production de déchets à la source et à limiter leur nocivité pour l'environnement et la santé. Selon l'ADEME, la prévention des déchets constitue la première priorité de gestion, avant même le tri ou la valorisation. Les enjeux sont multiples : atteindre l'objectif national de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010), promouvoir une économie circulaire, et sensibiliser les acteurs locaux à une consommation plus responsable. Le PLPDMA repose sur des actions coordonnées, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion du réemploi, la réorganisation des services de collecte, ou encore la mise en place de tarifications incitatives. Ces mesures s'articulent autour d'un diagnostic territorial, qui permet d'identifier les flux de déchets prioritaires et les leviers d'action adaptés aux spécificités locales.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) a engagé cette démarche stratégique pour son territoire. La première étape, essentielle à la construction du programme, a été finalisée en décembre 2024 avec la réalisation du diagnostic. Ce travail préparatoire ouvre la voie à l'élaboration d'un plan d'action concret, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Création d'une Unité de Prévention et de sensibilisation pour la gestion des déchets

En 2024, la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) a renforcé son engagement en faveur de la prévention des déchets en créant une Unité de Prévention dédiée. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de coordonner et d'amplifier les actions menées sur le territoire, afin de répondre aux enjeux croissants de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets. Pour piloter cette dynamique, la CCTC a recruté une coordinatrice de prévention, dont la mission est d'animer et de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués.

Cette nouvelle recrue assure la coordination des actions portées par l'animateur de prévention de la CCTC, ainsi que celles des deux animatrices biodéchets mises à disposition par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Elle veille également à l'articulation des interventions d'OCTAV, dans le cadre de sa Délégation de Service Public avec contrat de performance, garantissant ainsi une synergie entre les différents partenaires. Au-delà de cette mission de coordination, la coordinatrice pilote activement l'élaboration du PLPDMA. Son rôle est central pour assurer la cohérence des actions, optimiser les ressources et atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des déchets.

Cette structuration renforce la capacité de la CCTC à agir de manière stratégique et concertée, tout en positionnant la prévention des déchets comme un levier clé de sa politique environnementale. Elle illustre la volonté de la collectivité de s'inscrire pleinement dans une démarche vertueuse, au bénéfice des habitants et du territoire.

Composteurs fournis !

Engagée dans la réduction des tonnages

dirigés vers l'incinération, Terre de Camargue amplifie ses actions en faveur du compostage individuel et collectif. Les composteurs sont désormais gratuits et permettent à tous les bénéficiaires de réduire leurs ordures ménagères de près de 30%. Les composteurs sont remis sur simple demande à la communauté de commune. En l'absence de jardin, des lombricomposteur sont également prévus. Le déploiement de composteurs collectifs est largement engagé pour l'habitat individuel et collectif tout comme pour les résidences touristiques ou campings. Le réseau des acteurs du compostage permet désormais de partager astuces et bons plans.



CHIFFRES CLÉS

3 communes

41 964 habitants
(population DGF)

25 889 tonnes
de déchets ménagers
et assimilés
collectées

575 tonnes
de verre et cartons
professionnels
collectées

-2,3 % de déchets
incinérés

+6,6 %
de déchets collectés
en déchèteries



2 Les indicateurs techniques

La gestion des déchets ménagers se décompose en deux grandes étapes : la collecte et le traitement. La Communauté de communes Terre de Camargue assure la compétence collecte : elle fait assurer le ramassage par des entreprises spécialisées et exploite en régie un réseau de déchèteries.

Le traitement regroupe toutes les étapes d'élimination et valorisation des déchets : incinération, recyclage, ... Compte tenu des coûts de mise en place et d'exploitation des filières de traitement, plusieurs territoires doivent se regrouper afin de garantir des tonnages suffisants et financer ces filières. La Communauté de communes Terre de Camargue a donc confié la compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le territoire desservi



3 communes

Superficie : 213 km²

Population permanente : 20 931
41 964 habitants
(population DGF)



**TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRE DE CAMARGUE ET CHIFFRES CLÉS**

Les objectifs de gestion des déchets

La loi de transition énergétique, codifié sous l'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.

La collecte des déchets ménagers et assimilés



Un service complet adapté à la saisonnalité

Le service de collecte des déchets doit nécessairement s'adapter aux spécificités du territoire communautaire qui connaît une forte affluence touristique de mai à septembre. Ainsi, la fréquence de prise en charge des déchets augmente dès le mois de mai et ce jusqu'à fin septembre sur les zones de forte affluence.

Les différents types de collecte



• En porte à porte

▶ La collecte des ordures ménagères est réalisée, exclusivement en porte à porte, de **une à 7 fois par semaine** en fonction de la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité.



• En apport volontaire

▶ La collecte s'effectue en apport volontaire, via les colonnes aériennes ou enterrées.

▶ Les collectes ont lieu **le matin à partir de 4 h** sur la majorité du territoire et de l'année. Le ramassage des ordures ménagères de certains secteurs est effectué le soir à partir de 20 h en saison estivale afin d'optimiser les moyens techniques et humains.

▶ La collecte sélective des emballages ménagers est effectuée **une fois par semaine**.

Terre de Camargue offre également un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels.

▶ Les déchets recyclables (emballages ménagers, papier et verre) sont collectés au moyen de 237 points de collecte, dont 20 enterrés.

▶ La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux collectés.

▶ Cela représente, en moyenne, un point tri pour 177 habitants après densification

▶ Un déploiement de la collecte d'ordures ménagères est également envisagé.



Une collecte des encombrants sur inscription uniquement

N° Vert 0 800 004 227

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La collecte des encombrants est mensuelle et sur appel téléphonique uniquement. L'inscription permet de déterminer le circuit optimal des véhicules de collecte (encombrants, métaux et électroménager) et d'éviter de les faire passer sur des secteurs sans besoin. Lors de l'appel téléphonique, l'opérateur indique en outre le jour de ramassage, évitant ainsi les dépôts inesthétiques et illégaux.



La collecte des textiles

Un service de collecte des textiles en apport volontaire est présent sur l'ensemble du territoire communautaire. Les 20 points de collecte spécifique sont positionnés en déchèteries et sur le domaine public et ont permis de détourner de l'incinération **85 t de textiles** et articles de maroquinerie en 2024 soit une augmentation de plus de 21% par rapport à 2023.

Le partenariat de qualité établi avec Le Relais a permis en 2018 le renouvellement du parc de bornes et en 2020 la densification du nombre de colonne sur la commune de Le Grau du Roi afin d'améliorer le maillage du territoire. Les textiles collectés sont triés puis orientés vers la friperie, l'essuyage industriel et la valorisation matière (fabrication d'isolants et moquettes).



Evolution des quantités collectées

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés



COLLECTE (en tonnes)	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Population de référence (GDF)	41 691	41 826	41 964	0,3%
Ordures ménagères résiduelles	11 825	11 003	10 727	-2,5%
Emballages	864	851	901	5,9%
Papier	233	207	192	-7,2%
Verre	1532	1494	1501	0,5%
Sous-total	14 454	13 554	13 321	-1,7%
Déchèteries	13 144	11 788	12 569	6,6%
Total	27 599	25 342	25 889	2,2%

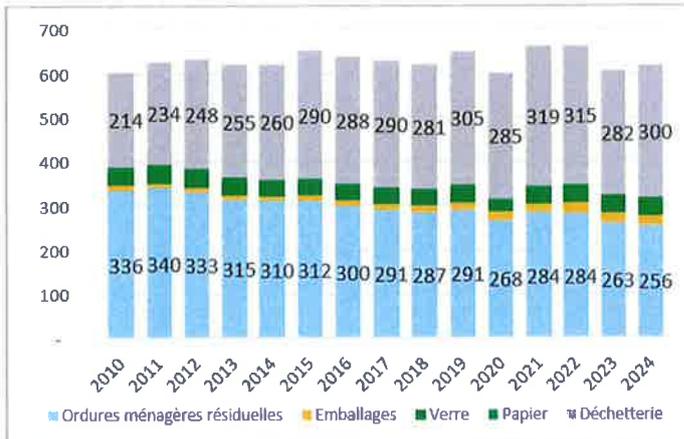
- ▶ Le référentiel de population est basé sur la population DGF prenant en compte l'impact du tourisme sur le territoire
- ▶ La production totale de déchets ménagers collectée diminue par rapport à 2023
- ▶ Le volume de déchets en déchèterie a fortement augmenté en 2024

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (en kg / hab. par an)

COLLECTE (en kg / hab)	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Population de référence (DGF 2019)	41 691	41 826	41 964	0,3%
Ordures ménagères résiduelles	284	263	256	-2,8%
Emballages	20,7	20,3	21,5	5,5%
Papier	5,6	4,9	4,6	-7,5%
Verre	37	36	36	0,2%
Sous-total	347	324	317	-2,0%
Déchèteries	315	282	300	6,3%
Total	662	606	617	1,8%

- ▶ Le ratio de production d'ordures ménagères diminue et atteint les 256 kg / habitant / an.
- ▶ Le tonnage collecté en déchèteries augmente, soit un ratio de 300 kg / habitant / an.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2010 et 2023 (en kg / hab.)



- ▶ La production de déchets augmente par rapport à 2023 mais reste sous le niveau de production de 2022 et 2021



Les performances de tri sélectif

En 2024, une augmentation de 3,6% du tonnage collecté des déchets recyclables avec 2 253 tonnes collectées (hors carton et verre collecte professionnel) et orientées vers le centre de tri et la verrerie.

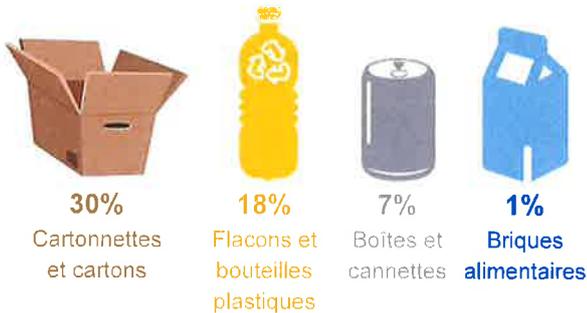


Des performances de collecte sélective très largement accrues

Les performances de tri sélectif se mesurent d'une part par rapport aux tonnages collectés mais aussi par la part d'erreurs de tri commises au regard des quantités collectées.

La progression des quantités du flux emballages collectées, a été largement augmenté de + 47 % par rapport à 2019 tous flux confondus, suite à la communication et la mise en place et l'extension des consignes de tri.

Malgré une augmentation du refus de tri (taux de refus de 29% en 2024), l'extension des consignes de tri aux emballages a permis de recycler + 23 % de tonnes du flux emballages.



PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX RECYCLABLES COLLECTÉS DANS LE FLUX EMBALLAGES (en poids)

COLLECTE (en tonnes)	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Emballages (PàP)	524	508	523	3,1%
Emballages (AV)	340	343	377	10,0%
Verre	1 159	1 116	1160	3,9%
Papier	233	207	192	-7,2%
Total collecté	2257	2174	2253	3,6%
Total recyclé	2 043	1 923	1 991	3,6%
Refus de collecte	214,3	251,0	261,3	4,1%

ZOOM SUR

Le renouvellement et l'extension de colonnes : une nette progression des volumes !

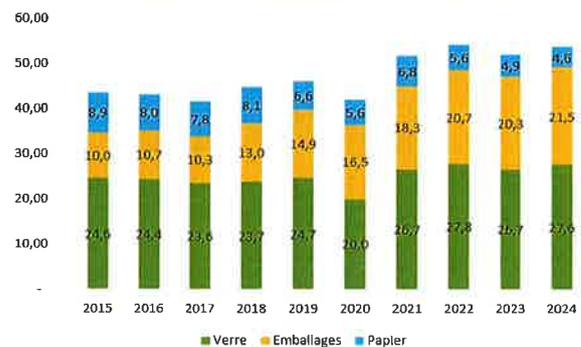


Depuis 2013, un important travail a été mené sur le parc de colonnes de collecte en apport volontaire : identification, recensement, localisation, état, ... Les conclusions ont montré que le matériel était en mauvais état, de technologie ancienne et que tout les habitants ne disposaient pas d'un service. En 2017 et en 2018 le parc a été renouvelé puis densifié entre 2019 et 2022 en complétant la dotation de façon à ce que chacun puisse trouver un point de collecte à moins de 300 m de son lieu de vie.

Le matériel a été sélectionné en répondant à de nombreuses contraintes tant esthétiques, que des points de vue du recyclage des colonnes en fin de vie, des techniques de collecte, de l'implantation sur des secteurs contraints, ...

Ainsi, les 316 anciennes colonnes du parc ont été remplacées en atteignant au total 237 points de collecte avec 665 colonnes.

Emballages : 1 colonne pour 169 hab.
Verre : 1 colonne pour 192 hab.



EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES (en kg / habitant)

Les déchets des professionnels

La prise en charge des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés produits par les professionnels sont aujourd'hui collectés dans le cadre du service public, moyennant le paiement du service rendu. Tous les usagers non ménagers sont concernés par ce dispositif, aujourd'hui sans limitation quantitative.



341 t

234 t

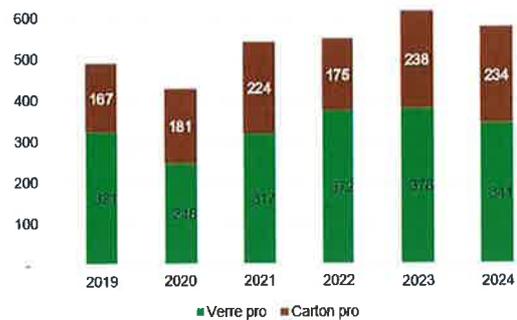
575 t collectées en 2024

Un service de collecte spécifique

Les usagers professionnels bénéficient de collectes adaptées aux flux de déchets recyclables produits : verre et carton. Cette démarche permet de séparer les déchets recyclables des ordures ménagères.

Organisées selon un planning annuel répondant à la saisonnalité, ces collectes sont réalisées sur les zones de production dense des 3 communes du territoire.

Le verre est collecté au moyen de bacs individuels fournis par la Communauté de communes aux professionnels de bouche. Le carton est quant à lui collecté en vrac. Une fois collectés, le verre et le carton sont regroupés en déchèteries puis transportés en régie par Terre de Camargue vers les centres de tri.



EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE VERRE ET CARTON PROFESSIONNELS COLLECTÉE (en tonnes)

Le service en déchèteries

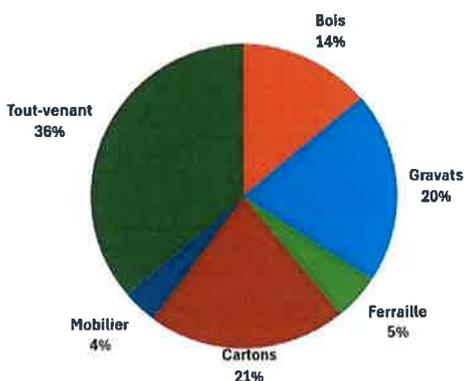
Le réseau de déchèteries est accessible aux usagers non ménagers sous réserve de leur inscription préalable et moyennant une participation financière aux coûts de prise en charge des déchets.

Depuis le 1er février 2023, les dépôts des professionnels en déchèterie sont enregistrés numériquement.



La plate-forme de compostage : une réponse locale à une production locale

La plate-forme de compostage intercommunale de l'Espiguette (Le Grau du Roi) a ouvert ses portes en avril 2011. Ce choix a notamment été guidé par le besoin exprimé par les professionnels du secteur des espaces verts qui ne trouvaient pas de réponse adaptée à la prise en charge des grandes quantités de végétaux qu'ils produisent. Près de 1 981 tonnes de végétaux ont ainsi été traitées et valorisées en compost.



RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2024 (en volume)

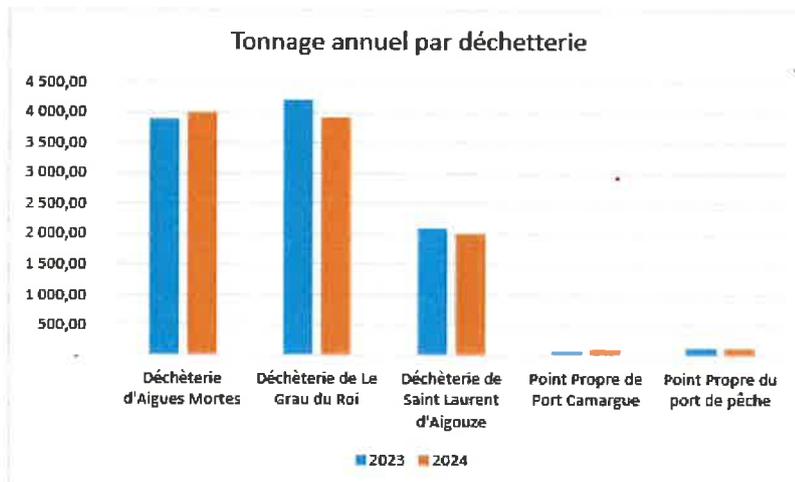
La collecte en déchèteries

Le réseau de déchèteries de la Communauté de communes Terre de Camargue compte 5 installations.

Il permet aux usagers du territoire de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs, en raison de leur nature ou de leur volume.



5 déchèteries
au service de tous les usagers



TONNAGES COLLECTÉS EN 2024 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2023 PAR DÉCHÈTERIES

Les déchèteries et Points Propres

BOSQUET—AIGUES-MORTES :
Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

ESPIQUETTE—LE GRAU DU ROI :
Lun - sam : 8h30—12h / 14h—17h30

CHARRETIERS—ST LAURENT D'AIGOUZE :
Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

PORT CAMARGUE — LE GRAU DU ROI :
Saison estivale (Fév-Août) :
mar-sam 8h-12h / 14h-18h

Saison hivernale (Sept-Janv) :
mar-ven : 8h-12h / 14h-18h
sam 8h-12h

PORT DE PÊCHE — LE GRAU DU ROI :
Lun - vend : 9h—12h / 14h—18h



**Bien trier :
une priorité**

Le tri des déchets permet leur orientation vers les filières de traitement adéquates. Cette démarche permet la maîtrise des dépenses et la préservation des ressources naturelles en favorisant les filières de recyclage au détriment de l'élimination. Le rôle des agents d'accueil de déchèterie est essentiel dans l'information et l'accompagnement. Le comportement des usagers est aussi primordial : ôter tous les déchets non compostables des végétaux ou orienter les textiles dans les bennes prévues à cet effet et non dans les bennes à encombrants sont autant de gestes écoresponsables et économiques.

**Compacter les flux :
une optimisation**

La Communauté de communes Terre de Camargue est équipée d'outils de compaction des flux de façon à en optimiser les transferts. Un outil de compaction mobile est déplacé sur chaque site et utilisé sur l'ensemble des déchèteries. L'équipement complémentaire en compacteur autonome dédié à la déchèterie du Grau du Roi permet de disposer d'un outil de compaction et de déplacement des bennes sur site afin d'éviter des déplacements du compacteur sur ce site. Cet outil est particulièrement efficace en haute saison lorsque les flux sont importants et les déplacements ralentis par l'arrivée de population estivale et le démarrage des activités en lien avec le tourisme.



Le tri en déchèteries

Terre de Camargue poursuit son action en faveur de l'orientation des déchets vers les filières adéquates en privilégiant le recyclage matière.

DECHETERIES	2010	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Bois	813	905	876	934	7 %
Métaux	361	353	337	362	7 %
Carton	126	516	501	526	5 %
Gravats recyclables	-	4108	3337	3 384	1 %
Gravats non recyclables	3 299	318	457	429	-6 %
Mobilier	-	859	823	931	13 %
Encombrants	1794	2299	2155	2 026	-6 %
Placo		144	90	107	19 %
Végétaux	1 380	2982	2545	2 621	3 %
Filets de pêche	45	29	10	12	22 %
Pneumatiques usagés	-	13	10	12	31 %
Piles	1	2	1	2	54 %
Article de Sport et de Loisirs	0	0	8	10	24 %
DEEE	90	319	337	337	0 %
Déchets dangereux	74	66	73	77	6 %
Déchets municipaux	649	570	472	558	18 %
Déchets du balayage	296	229	229	241	5 %
Total	8 928	13 711	12 259	12 569	3 %

Entre 2016 et 2017 le tri du mobilier a été mis en place sur les trois déchèterie. En 2019, les déchets de plâtre étaient à leur tour triés sur la déchèterie de Le Grau du Roi.

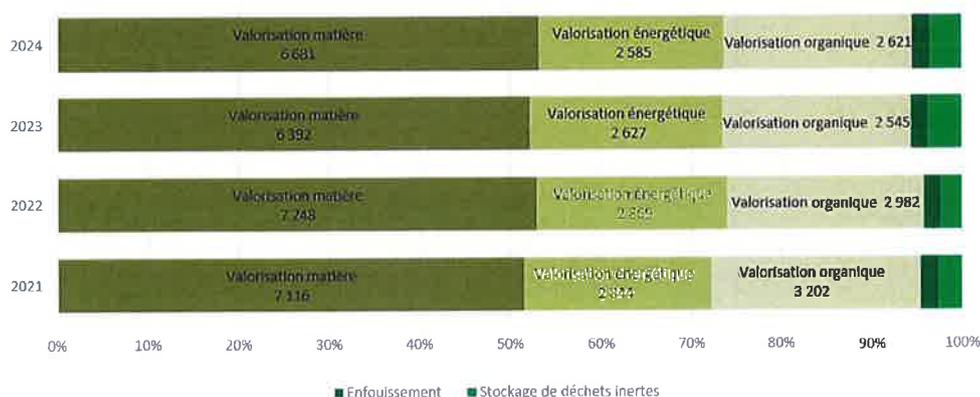
En 2022, un effort est porté sur la qualité des flux, notamment déchets verts et tout venant. Une caractérisation des déchets issus de déchèterie et dirigés vers l'incinération est également réalisée.

L'année 2023 est marqué par une nouvelle filière concernant les articles de sports et de loisir.

Les tonnages collectés en déchèterie ont légèrement augmenté en 2024.

La valorisation : principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries

En 2024, le principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries est la valorisation (94,6%). La valorisation matière représente environ 53% des tonnages et reste le mode de traitement le plus utilisé. L'élimination, par enfouissement en carrière ou en installation spécialisée, concerne 682 tonnes, soit 5,4% des tonnages. Nous constatons en 2024, une diminution des apports en déchet d'encombrants, une stabilisation des apport en gravats et une augmentation généralisé des matières triées.

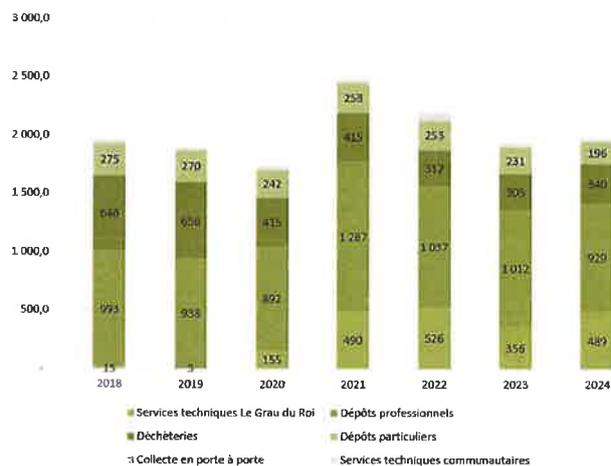


MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

La plate-forme de compostage

Au printemps 2011, la Communauté de communes Terre de Camargue a choisi de rouvrir la plate-forme de compostage de l'Espiguette. Initialement conçue pour traiter les sous-produits de la station d'épuration, elle ne traite plus que les végétaux. La remobilisation de cet équipement permet de répondre à une forte demande de solution de traitement locale.

La mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable, une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants et l'installation d'un système d'aspersion des andains et du compost en cours de maturation ont permis d'atteindre les objectifs de production d'un compost de qualité utilisable en agriculture biologique.



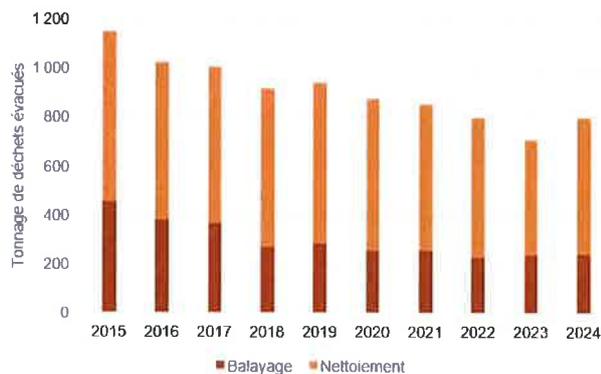
ÉVOLUTION DU TONNAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX TRAITÉ SUR LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE L'ÉSPIGUETTE



Le quai de transfert

Un quai de transfert est une installation permettant d'optimiser le transport de déchets vers les installations de traitement.

Situé au sein du pôle environnemental de l'Espiguette, regroupant la déchèterie, la plate-forme de compostage et la station d'épuration, il regroupe les déchets de nettoyage de l'espace public de la ville de Le Grau du Roi : poubelles de plage et de ville, déchets de marché et résidus de balayage.



Après plusieurs années consécutives de baisse, les tonnages du quai de transfert repartent à la hausse.

ÉVOLUTION DU TONNAGE EN TRANSIT SUR LE QUAI DE TRANSFERT

INFORMATIONS CLÉS

Compétence traitement assurée par le SMEPE (Syndicat Mixte Entre Pic Etang)

Participation 2024 aux frais de fonctionnement du SMEPE : 65 990 €

13 312 tonnes de déchets incinérées en 2024 (-2,3% par rapport à 2023)

9 275 tonnes de déchets recyclables triés

682 tonnes de déchets stockées



3 Le traitement

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, la compétence traitement, elle, a été transférée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

Le SMEPE compte 9 groupements de communes, soit 88 communes et environ 190 000 habitants permanents. Avec le tourisme estival, localisé principalement sur le littoral, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants. Le périmètre du SMEPE s'étend sur les secteurs Est de l'Hérault et Ouest du Gard.

Le SMEPE est chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets, pour le compte et selon les contraintes des groupements membres.

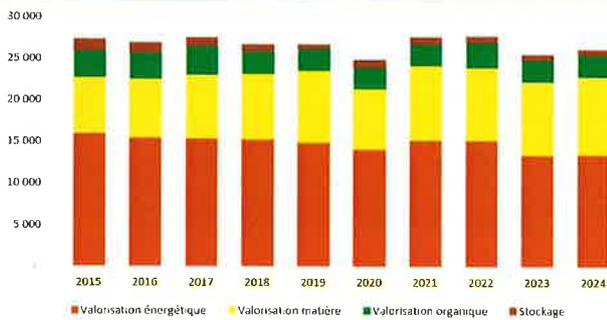
Les filières de traitement

Les déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue suivent très majoritairement les filières de valorisation, qu'elles soient :

- Energétique (incinération avec récupération d'énergie) ;
- Matière (recyclage des matériaux) ;
- Ou organique (compostage).

Au total, seuls 2,6 % des tonnages de déchets produits font l'objet d'un stockage, faute d'autre solution de traitement.

35,5% des déchets recyclés

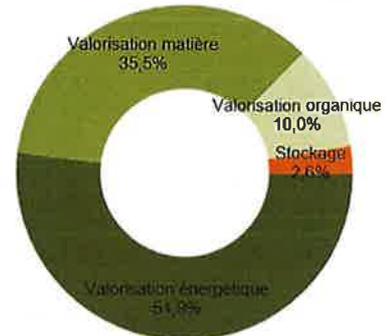


EVOLUTION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)



LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Valorisation des déchets en 2024



RÉPARTITION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)



Si l'incinération reste la filière de traitement majoritaire empruntée par les déchets produits sur le territoire communautaire, la valorisation, notamment matière prend de l'importance à compter de 2014. Ceci résulte du changement de mode de traitement des gravats et notamment la différenciation des gravats recyclables de ceux qui ne le sont pas.

25 989 tonnes valorisées en 2024

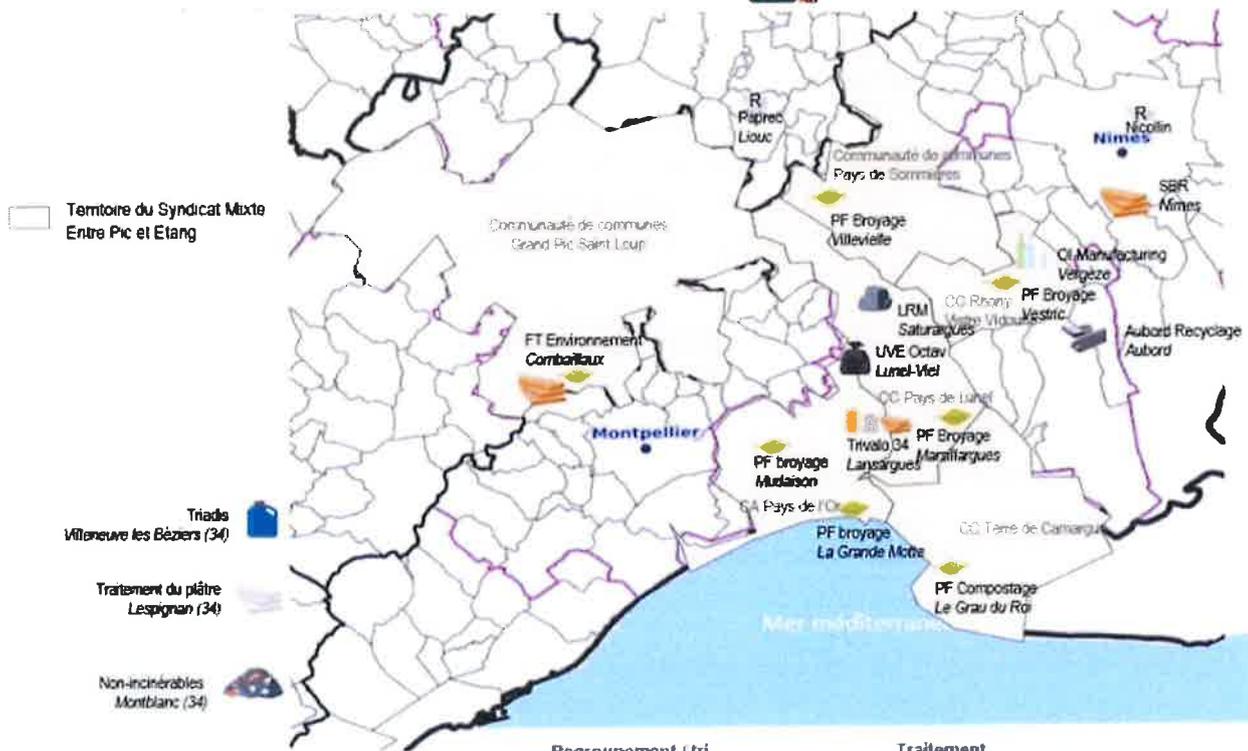
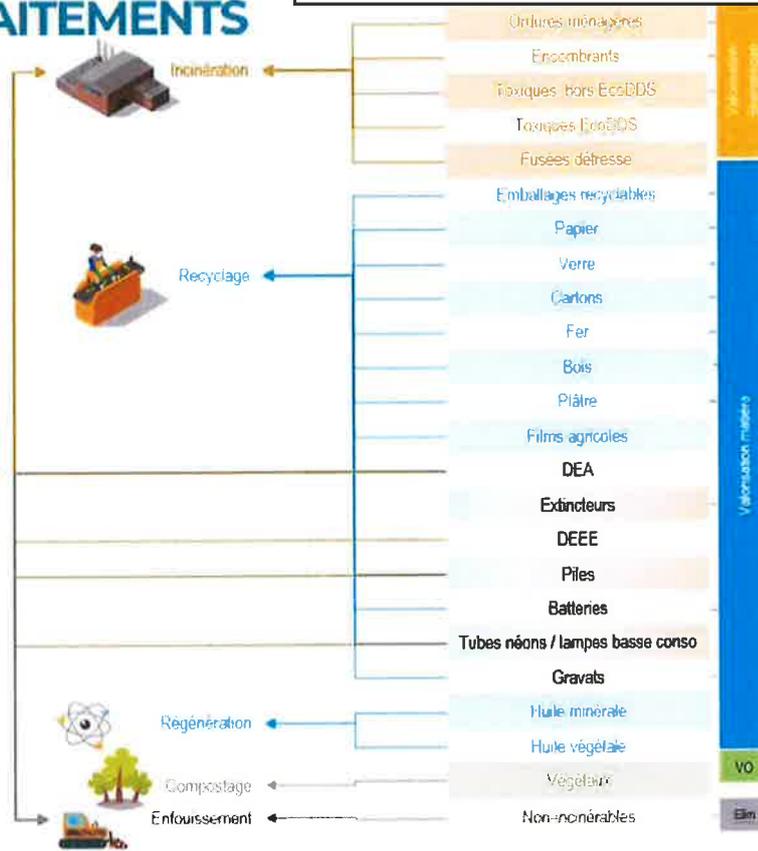


Terre de Camargue, via son syndicat de traitement, applique le principe de proximité des filières de traitement des déchets.

Ainsi, une faible part du tonnage traité est évacué vers des filières hors périmètre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux. Toutefois, ils sont au préalable massifiés sur le département du Gard mais. Cette organisation résulte d'une part de l'application de la réglementation liée aux marchés publics et d'autre part des particularités des déchets à traiter.

LA NATURE DES TRAITEMENTS

LES FILIÈRES DE TRAITEMENT



TYPES ET LOCALISATION

Localisation des filières de traitement

- | Regroupement / tri | Traitement |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Bois | Ordures ménagères / encombrants |
| Emballages, papier et carton | Plâtre |
| Non-incinérables | Broyage / compostage des végétaux |
| Plâtre | Remblai / recyclage des gravats |
| Métaux et batteries | |
| Déchets toxiques | |

LES ECO-ORGANISMES PARTENAIRES

Les emballages et le papier : Citéo

Le partenariat avec Citéo, naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio (flux papier). La mission de Citéo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. L'activité de Citéo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans, étendu à une année supplémentaire.



Les DEEE : Ecologic et Ecosystem

Ecologic et Ecosystem sont les deux filières REP françaises chargées de coordonner la collecte et le traitement des déchets électriques et électroniques. Le territoire du Syndicat est décomposé en 2 : la partie gardoise est sous la gestion d'Ecosystem alors que la partie héraultaise est traitée par Ecologic. Ces deux filières sont à la fois opérationnelles, c'est-à-dire que des collectes sont organisées par les éco-organismes sans refacturation et financières par le versement de soutiens en fonction des performances.



Les déchets toxiques : EcoDDS

Agréée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques produits par les particuliers. Décomposés en neuf catégories de tri différentes (pâteux et solides, inflammables, aérosols, phytosanitaires et biocides, autres DDS liquides, acides, comburants, bidons vides de combustibles de chauffage, bases et filtres à huile), ces déchets présentent tous un pouvoir polluant très fort.



Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), jouets et articles de bricolage et de jardin (ABJ) : EcoMobilier

EcoMobilier est la filière REP mise en place le plus récemment, en 2013. Eco-organisme à but non lucratif, il offre une nouvelle vie aux meubles et aux matelas usagés. Depuis octobre 2018, les couettes et les oreillers en fin de vie ont rejoint les déchets pris en charge.



Les Articles de Sports et de Loisirs : Ecologic

L'éco-organisme Ecologic a été agréé pour la filière Articles de Sport et de Loisirs (ASL) en 2022 pour assurer la gestion de ces déchets. Quinze tonnes d'ASL ont été collectées en déchèteries en 2023. Ce tonnage devrait augmenter dans les années suivantes.



Les piles : COREPILE

COREPILE est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs portables sur notre territoire.



INFORMATIONS CLÉS

20 agents présents
au sein du service
Environnement
de la Communauté
de communes
Terre de Camargue

Exploitation des dé-
chèteries réalisée en
régie)
Collectes effectuées
en prestation

De nombreuse
actions
de communication
et de sensibilisation
menées auprès
de publics variés



4 Les modalités d'exploitation du service

Afin d'assurer la compétence collecte des déchets, la Communauté de communes Terre de Camargue emploie des femmes et des hommes au service du territoire et de ses habitants.

Si la majeure partie des missions de collecte est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés publics, les suivis contractuels, l'exploitation des déchèteries, l'animation et la communication, l'expertise technique et le développement de nouveaux projets sont réalisés par une équipe pluridisciplinaire.

Des femmes et des hommes au service d'un territoire

En 2024, 20 agents composaient l'équipe du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue.

POSTES	Effectif
Directeur de pôle	1
Chef de service	1
Adjoint au chef de service	1
Coordinateur de prévention	1
Agents administratifs	2
Agents de terrain	3
Chauffeurs	3
Agents d'accueil (déchèteries et compostage)	8

Les missions confiées sont notamment constituées par :

- L'encadrement, la veille technique et réglementaire et le suivi projectif ;
- L'organisation des pratiques et leur optimisation ;
- Le suivi administratif / accueil téléphonique ;
- L'animation et la communication de proximité.



12 hommes



8 femmes



Un équilibre entre régie et prestations de service

Afin d'assurer un service de qualité, Terre de Camargue a fait le choix de confier les missions à un personnel compétent. L'exploitation des déchèteries est réalisée en régie tandis que les opérations de collectes sont assurées par des entreprises spécialisées.

Modalité de prise en charge	Type de déchets	Collecte / transport	Traitement
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	Rocheblave Environnement	SMEPE
	Emballages recyclables		
	Encombrants		
	Carton professionnel		
	Verre professionnel		
Collecte en apport volontaire	Emballages recyclables, verre, papier	Rocheblave Environnement	SMEPE
Déchèteries	Déchets spéciaux et responsabilité élargie des producteurs (toxiques, batteries, mobilier, DEEE, pneus, piles, radiographies médicales, ALS)	Opérateurs de traitement	
	Autres déchets	CC Terre de Camargue	

Les actions de sensibilisation et de prévention

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention qui s'inscrivent dans le temps. Terre de Camargue, soucieuse de maintenir la qualité du tri des matériaux recyclables et de promouvoir la diminution globale des déchets produits sur son territoire, vient à la rencontre de la population sous plusieurs formes : animations pédagogiques, porte à porte, évènementiels, stands, ...



Réduction des déchets, un appui du SMEPE

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ».

Terre de Camargue déjà engagée dans la démarche se voit désormais appuyée par son syndicat de traitement. La mise en place d'un contrat de performance par le SMEPE pour l'exploitation de son incinérateur prévoit la réduction du volume de déchets à incinérer. A ce titre, le délégataire s'est engagé à accompagner les EPCI membres du SMEPE dans l'appui et le déploiement d'actions en matière de tri et de réduction des déchets. Un plan de mesures visent ainsi à mettre à disposition des moyens supplémentaires sur différentes thématiques de réduction et de tri des flux provenant des collectes et accueillis en déchetteries.

Aussi, les agents de la collectivité ont déjà été formés au titre de deux chargées de prévention biodéchets. Cette formation permet de professionnaliser et améliorer les développements du compostage individuel ou collectif. Les composteurs collectifs sont utilisés avec succès sur le territoire et sont de plus en plus sollicités par les habitants en habitat collectif. Ces opérations font l'objet d'un fort accompagnement de Terre de Camargue (mise en place, matériel sur site, bio-seau, guides pratiques, panneau informatif...)

- ▶ Gratuité des composteurs et lombricomposteurs;
- ▶ Distribution gratuite de compost en vrac;
- ▶ Installation de composteurs partagés.

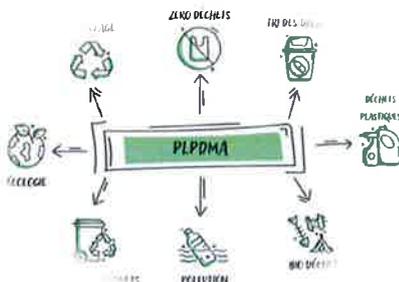


Réduction des déchets, un appui de la région

Depuis le 1er septembre 2024 un poste de coordination et d'éducation de projets prévention et réduction des déchets a pu être créé grâce au soutien financier de la Région « Territoire engagé ».

Cet agent est en charge de coordonner les projets et la nouvelle unité de sensibilisation et prévention des déchets.

Cet emploi pilote également l'élaboration du premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En 2025 il se poursuivra et sera voté fin 2025 lors du conseil communautaire. Pour ensuite être animé et suivre les objectifs ciblés courant 2026 jusqu'en fin 2031.



Visites d'ouvrages et sensibilisation

Des visites de collégiens se sont déroulées sur la plateforme de compostage et dans les déchetteries.

Des actions de sensibilisation ont été déployées auprès des scolaires et des centres aérés. Notamment des ateliers sur la définition d'un déchet et sur les 6R réduction, repenser, recycler, réutiliser, réparer et retour à la terre. Cette année 2024 des scolaires de cycle 3 de l'école Chloé Dufourt ont bénéficié d'un parcours pédagogique proposé par le SMEPE dans le cadre de leur contrat de performance.

Ce parcours a été réalisé en alternance avec un atelier proposé par l'unité sensibilisation et prévention de la CCTC sur le cycle de vie d'un tee-shirt, en lien avec l'économie circulaire.

Une benne spéciale a été placée à la déchetterie du Grau du roi durant 2 semaines en septembre ayant pour objectif de collecter les articles sport et loisirs après la fin de saison. Cette année 2024, 10 tonnes de déchets ASL ont été collectés dans les 3 déchetteries du territoire.



Lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets un atelier intergénérationnel sur la thématique de la vie du compost a eu lieu avec 2 classes de cycle 3 (CM1) et les pensionnaires de la maison de retraite « Coté Canal » à Aigues-Mortes.



Extension des consignes : un succès de simplification du geste de tri

Des sensibilisation en porte à porte, des animations sur les marchés, en milieu scolaire ou lors d'événements locaux, tels Imagimômes, C'est du propre, Fêtes des associations...) permettent d'aller à la rencontre des plus grands comme des plus petits pour communiquer sur les bons gestes de tri et en expliquer la finalité.

Une forte mobilisation sur ces thématiques parfois menées en collaboration avec d'autres partenaires tels que le Seaquarium. Depuis 2021, le recrutement d'un agent dédié à ces thématiques permet un meilleur accompagnement du public.



Accompagnement au tri

L'équipe d'animation a établi une véritable démarche partenariale avec plusieurs entreprises et administrations du territoire en vue de la mise en place du tri au sein de leur structure. Les administrations ainsi que certains professionnels encore du territoire sont équipées de colonnes pour le tri du papier et du verre

Un diagnostic suivi d'une assistance à la mise en œuvre et une sensibilisation du personnel ont été réalisées. Au-delà du bénéfice environnemental, cette démarche permet de réduire la facture de redevance spéciale des professionnels.

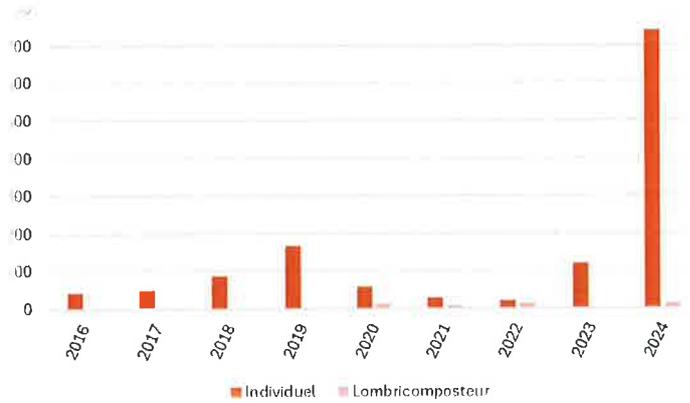
Cette démarche se poursuivra et s'intensifiera autour de la gestion séparative des biodéchets qui constitue le prochain enjeu en matière de tri et de réduction des déchets.



Compostage individuel

Terre de Camargue propose depuis plusieurs années la possibilité aux habitants du territoire de réaliser leur propre compost à partir de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Dans le cadre de l'accompagnement du SMEPE ayant pour but de détourner les biodéchets de l'incinération, deux animatrices biodéchets ont été mise à disposition de la collectivité à partir de décembre 2023. Leurs missions consistent à la distribution des composteurs individuels pour les pavillons, à l'installation de composteurs en pied d'immeuble pour les résidences et à la mise en place de composteurs de quartier. De plus, elles assurent la sensibilisation des usagers du territoire à l'importance des geste de tri des biodéchets.



EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS DISTRIBUÉS

1 coordinatrice et éducatrice projets prévention
1 agent de sensibilisation
2 chargée de prévention biodéchets

751 composteurs et lombricomposteurs distribués en 2024



ZOOM SUR les biodéchets

Les biodéchets sont principalement constitués par les **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et les **déchets verts du jardin** (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

Ils représentent environ **32 % du poids des ordures ménagères résiduelles**

La loi Grenelle II et la Directive-Cadre européenne sur les déchets prévoient, depuis 2016, l'obligation de trier et d'assurer leur retour au sol des biodéchets des gros producteurs (plus de 10 tonnes de biodéchets par an).

La loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoyait la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La Directive cadre européenne prévoit désormais l'obligation pour les Etats membre de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.

Un compost local en circuit court

Les déchets vert issus des déchèteries sont transformés localement sur la plateforme de compostage de l'Espiguette et en compostage au champ à St Laurent d'Aigouze. Ce produit transformé en compost normé est réutilisé localement sur les zones agricoles du territoire. Cet amendement est recherché pour son pouvoir structurant et l'amendement des sols.

Également disponible pour les habitants du territoire, deux campagnes de distributions gratuites de compost sont organisées, au printemps (Tous au compost) et à l'automne (fête des sols vivants)

Cette opération permet de mettre en avant également la possibilité de produire son propre compost en compostage individuel ou collectif.



CHIFFRES CLÉS

Dépenses totales
liées à la gestion
des déchets : 5,8 M€

Coût total
de la collecte
et pré-collecte :
3,3 M€ TTC

Coût total
du traitement :
1,4 M€ TTC

Financement
du service
par la TEOM
(5,6 M€)
et facturations
(0,9 M€)

Recettes perçues :
0,5 M€

Couverture
du coût du service
par les recettes
perçues et la fiscalité



5 Les indicateurs financiers

Principales prestations rémunérées annuellement

En tant qu'établissement public, la Communauté de communes Terre de Camargue est tenue d'observer le code de la commande public pour l'engagement de l'ensemble de ses dépenses.

Après évaluation des besoins et application des procédures de consultation réglementaires, des engagements contractuels sont conclus avec des opérateurs spécialisés. En 2024, le montant cumulé des principales prestations de collecte rémunérées s'est élevé à 2.7 M€.

Prestations (Montant en € TTC)	2023	2024	Variation
Collecte des ordures ménagères résiduelles et emballages	1 783 840	1 710 921	-4,1%
Collecte du verre professionnel	87 480	83 903	-4,1%
Collecte du carton professionnel	91 574	87 831	-4,1%
Collecte des encobrançs	78 029	74 840	-4,1%
Collecte des colonnes d'apport volontaire	496 741	551 686	11,1%
Fourniture de bacs de conteneurisation	73 342	62 322	-15,0%

Le financement du service

Le financement du service est essentiellement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale. Le produit total s'élève à 7 M€ en 2024.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

En 2024, son produit s'est élevé à 5 631 552 €.

La redevance spéciale :

D'application obligatoire, elle est le système de financement de la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.

Elle est composée des financements du service des collectes en porte à porte et des dépôts de déchets réalisés sur les installations exploitées par la Communauté de communes.

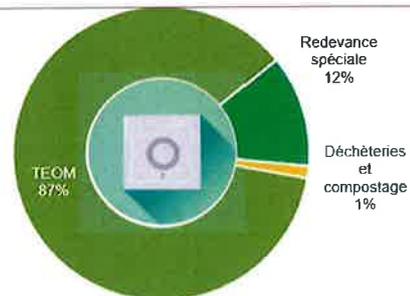
Le produit de la redevance spéciale a contribué à hauteur de 800 898€ en 2024.



ZOOM SUR la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement et à partir du taux voté annuellement par la CCTC.

Le montant de cette taxe, payé par chaque usager n'a donc pas de lien avec le coût du service consommé.



RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE
(en € net)

Bilan financier

Les coûts présentés ci-après comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets pris en charge par Terre de Camargue : ordures ménagères et assimilés, nettoyage et déchèteries, ...

Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et traitement des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, fournitures diverses, ...) et les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la Direction de l' Environnement.



En 2024, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 5,8 M€ TTC, réparties à hauteur de 75% pour les opérations de collecte et 25% pour le traitement.

Parmi ces dépenses, plusieurs sous-catégories peuvent être distinguées :

› **La pré-collecte :**

Elle regroupe toutes les dépenses de fourniture et de maintenance concernant la gestion des contenants : bacs de conteneurisation des déchets, colonnes de tri aériennes et enterrées. Il s'agit là principalement d'opérations d'investissement.

› **La collecte :**

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des prestataires de collecte (ordures ménagères et assimilées, du verre et du carton, colonnes de tri, évacuation des bennes du quai de transfert, exploitation des déchèteries.

› **La valorisation matière**

Si la récupération des matériaux recyclables est génératrice de recettes, via leur revente, elle est également à l'origine de dépenses liées au tri en centre de tri. Sont également intégrés dans ces dépenses les coûts de compostage des végétaux.

› **La valorisation énergétique**

Ces dépenses concernent exclusivement la prise en charge des déchets à l'incinérateur de Lunel-Viel et le traitement des déchets dangereux.

› **Le stockage**

Bien que très faiblement utilisé, la CCTC a recours au stockage

Dépenses en €TTC	2023	2024
Prévention (comptabilisé séparément à partir de 2024)		35 634
Précollecte	102 450	153 521
Collecte	4 280 407	4 023 986
Valorisation matière	485 834	513 973
Valorisation énergétique	872 428	808 798
Stockage	77 080	76 673



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
(EN € TTC)

Ratios

Les dépenses totales de gestion des déchets pris en charge par Terre de Camargue représentent :

138 € TTC dépensés / hab.

269 € TTC dépensés / tonne.



Les recettes

Les recettes 2024 s'élèvent à 515 000 € décomposées en :

➤ **Les recettes industrielles pour 20%**

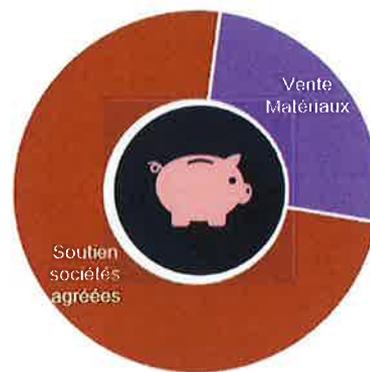
Elles correspondent à la vente des matériaux recyclables : emballages ménagers, papier, verre et métaux collectés en déchèteries. Générées exclusivement par le traitement des déchets, elles sont perçues puis reversées par le SMEPE. Un décalage dans le temps existe, de l'ordre de 3 à 6 mois, entre la période de production de déchets et le reversement.

Ces recettes sont mécaniquement impactées par les tonnages collectés. La sécurisation des déchèteries contre le vandalisme a permis d'accroître de manière très significative les recettes de vente des métaux. L'amélioration des performances de tri est également un axe primordial de travail.

➤ **Les soutiens à hauteur de 80%**

Versés par les éco-organismes (CITEO, EcoDDS, EcoMobilier, Ecosystem), ils constituent la part majoritaire des recettes perçues.

Calculés en fonction des tonnages collectés, ces soutiens proviennent des éco-contributions versées par les consommateurs lors de leurs actes d'achats.



**RÉPARTITION DES RECETTES
DE GESTION DES DÉCHETS EN 2024**

Ratios

En 2024, les recettes perçues par la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets représentent :

12 € TTC versés / hab.

20 € TTC versés / tonne.



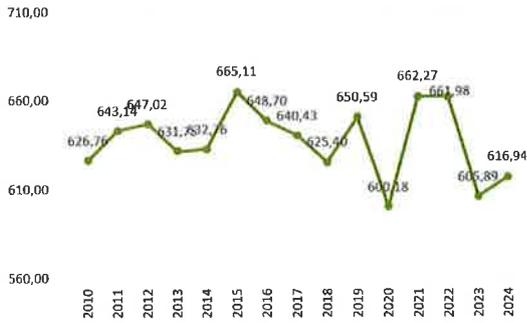
6 Les indicateurs de suivi

Les indicateurs présentés ci-après ont pour but de dresser le bilan des performances de l'exercice de la compétence collecte des déchets, notamment au regard des obligations réglementaires constituées par la loi de transition énergétique.

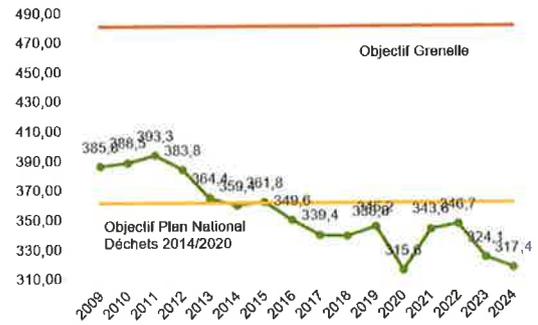
Ces indicateurs permettent d'évaluer l'action de la Communauté de communes Terre de Camargue en faveur du développement durable.



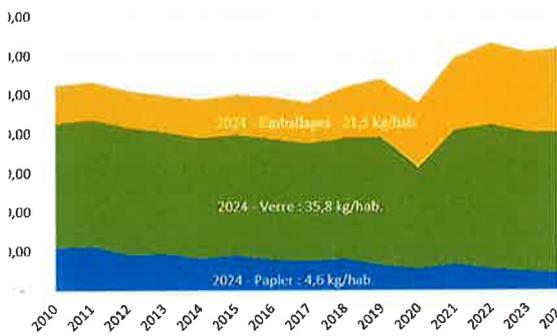
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, collecte sélective, déchèterie (en kg / habitant)



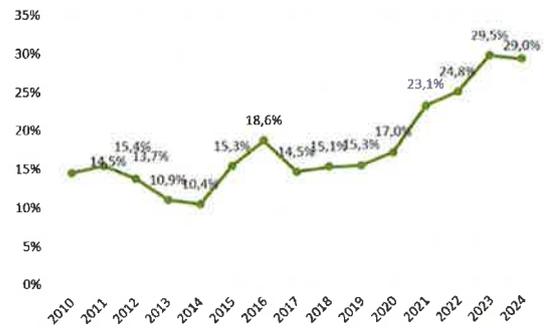
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES OM, collectes sélectives, hors déchèterie (en kg / habitant)



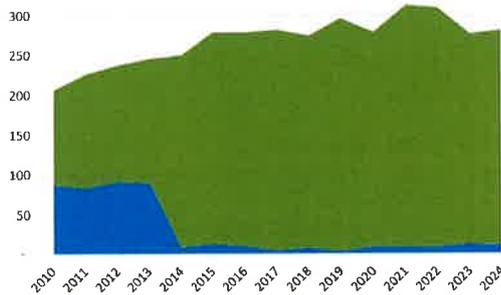
EVOLUTION DES RECYCLABLES COLLECTÉS (en kg / hab)



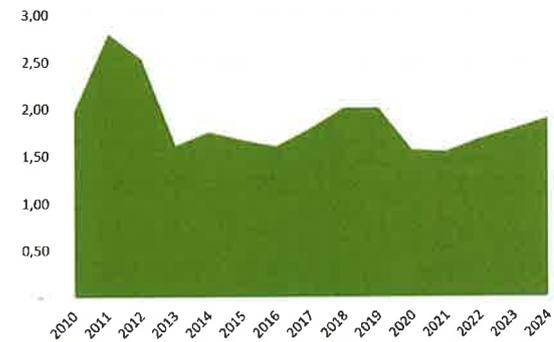
EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI



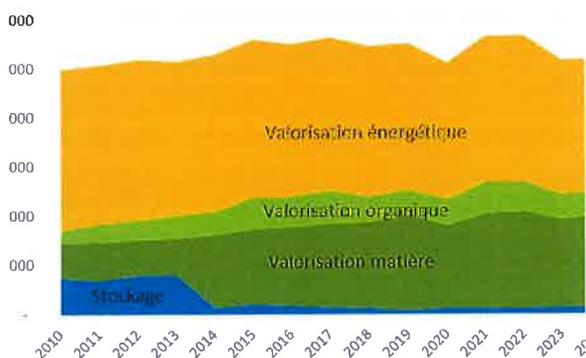
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET DE LEUR VALORISATION (en kg / habitant)



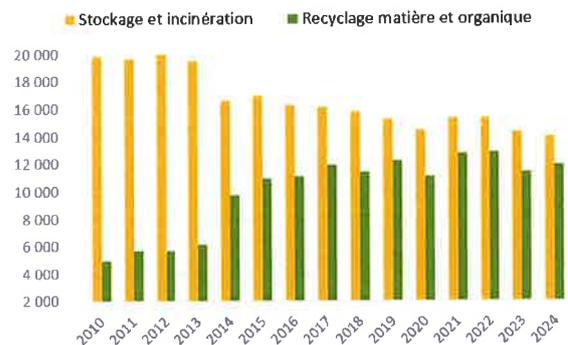
EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DANGEREUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES (en kg / habitant)



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



7 Les partenaires

Partenaires institutionnels



Partenaires réseaux professionnels



Partenaires Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)



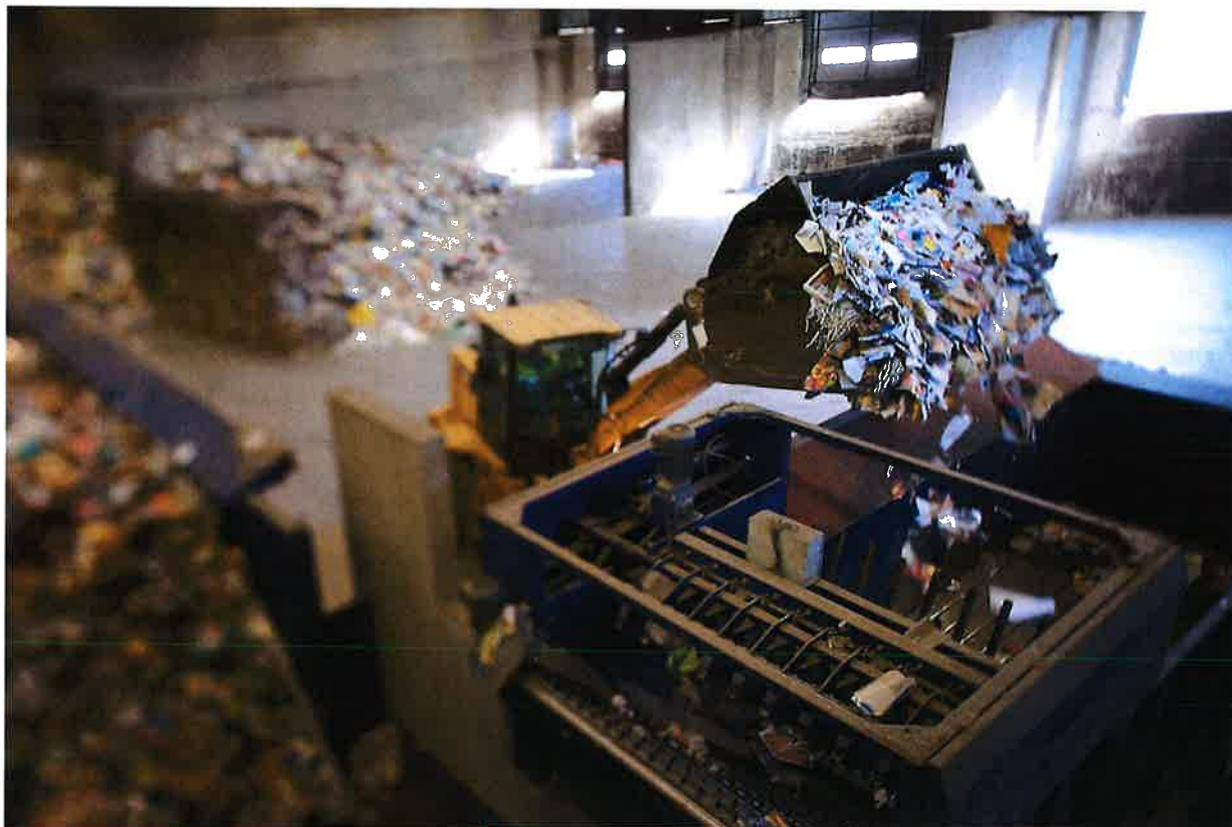
ecomaison



CYCLEVIA



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Conception et réalisation : Service Environnement - Communauté de communes Terre de Camargue

2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Communauté de communes
Terre de Camargue
Direction Environnement

13, Rue du Port
30 220 Aigues-Mortes

0800 004 227

environnement@terredecamargue.fr

Visitez notre site web :
www.terredecamargue.fr